

**REGLEMENT
OFFICIEL**

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

REGLEMENT DU

26ème

RALLYE TERRE

DE VAUCLUSE

11 – 12 – 13 Novembre 2016

A.S.A. MEDITERRANEE

33, Route de Montfavet

84000 AVIGNON



Fax 04 13 33 46 67



06 34 30 79 33 Président

Email : asamediterranee@sfr.fr

TEAM TREVOIS COURTHEZON

10, Rue Saint-Denis

84350 COURTHEZON



Fax//Tél 04 90 70 27 98



06 11 25 44 78 Président

Email : teamtrevois@hotmail.com

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

SOMMAIRE

INFORMATIONS UTILES

PROGRAMME

ARTICLE 1 - ORGANISATION

- 1.1. **Officiels du Rallye**
- 1.2. **Eligibilité**
- 1.3. **Vérifications**

ARTICLE 2 - ASSURANCES

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. **Demandes d'engagement – Inscriptions – Concurrents admis**
- 3.2. **Equipages**
- 3.3. **Ordre de départ**

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1. **Voitures autorisées**
- 4.3. **Assistance**

ARTICLE 5 - PUBLICITE

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1. **Description**
- 6.2. **Reconnaisances**
- 6.3. **Carnets de contrôle**
- 6.4. **Circulation**

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1. **Départ**
- 7.2. **Dispositions générales relatives aux contrôles**
- 7.3. **Contrôles : C.P., C.H. – Mise hors course**
- 7.4. **Contrôles de regroupement**
- 7.5. **Epreuves spéciales**
- 7.6. **Parc Fermé**

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

ANNEXES

- ANNEXE I - Itinéraire - Horaires**
- ANNEXE II - Tableau de signalisation des contrôles**
- ANNEXE III - Equipements de Sécurité**
- ANNEXE IV - Terminologie**
- ANNEXE V - Chargé des relations avec les concurrents**

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

INFORMATIONS UTILES

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE




Au P.C du Rallye :

| | | | | | | |
|--------------------------------|----------|------------------|----|---------|---|---------|
| Salle polyvalente à COURTHEZON | Vendredi | 11 Novembre 2016 | de | 18 h 00 | à | 24 h 00 |
| | Samedi | 12 Novembre 2016 | de | 0 h 00 | à | 24 h 00 |
| | Dimanche | 13 Novembre 2016 | de | 0 h 00 | à | 16 h 00 |

LES ADRESSES DU RALLYE

TEAM TREVOIS COURTHEZON


Mr Louis PRIANO
10 Rue Saint Denis
84350 COURTHEZON

 04 90 70 72 19
 04 90 70 27 98
 06 11 25 44 78

Email : teamtrevois@hotmail.com

A.S.A MEDITERRANEE


33, Route de Montfavet
84000 AVIGNON

 06 34 30 79 33

Email : asamediterranee@sfr.fr

P.C DU RALLYE

Salle polyvalente
Quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

 04 90 70 27 98

PARCS FERMES :

Vendredi 11 Novembre 2016

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

Samedi 12 Novembre 2016

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

Dimanche 13 Novembre 2016

Salle polyvalente quartier la Roquette
84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

PARC ASSISTANCES

Parc unique a CAMARET Stade de MOTO-BALL et Parking Salle Polyvalente

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements : A la parution du présent règlement le **Vendredi 02 / 09 / 2016**

Clôture des engagements : **Lundi 31 Octobre 2016 à Minuit**

Parution de la liste des engagés : **Lundi 07 Novembre 2016.**

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016

- 16 h 00 à 22 h 00 : Vérifications Administratives Salle Polyvalente - COURTHEZON
- 16 h 30 à 22 h 30 : Vérifications Techniques Salle Polyvalente – COURTHEZON
- 21 h 00 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au P C du Rallye
- 23 h 45 : Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
Salle Polyvalente – COURTHEZON

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016

- 06 h 30 : Début du tour de reconnaissance 1^{ère} étape 1^{ère} section
- 08 h 45 : Entrée Parc Ferme de Départ 0 h 10 DOMAINE GRAND RETOUR
- 08 h 55 : Sortie Parc Ferme de Départ de la 2^{ème} section / 1^{ère} étape
- 09 h 05 : Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- 10 h 28 : Départ E.S. 1 : 9.300 Km
- 10 h 56 : Départ E.S. 2 : 10.030 Km
- 11 h 29 : Départ E.S. 3 : 13.720 Km
- 11 h 59 : Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- 12 h 49 : Entrée Parc de Regroupement 0h 20 – Salle Polyvalente COURTHEZON
- 13 h 09 : Sortie Parc COURTHEZON – Départ de la 3^{ème} section / 1^{ère} étape
- 13 h 52 : Départ E.S 4 : 9.300 Km
- 14 h 20 : Départ E.S 5 : 10.030 Km
- 14 h 53 : Départ E.S. 6 : 13.720 Km
- 15 h 23 : Assistance à CAMARET sur AYGUES stade Moto Ball
- 16 h 13 : Entrée Parc Ferme – Salle Polyvalente COURTHEZON
- 20 h 30 : Publication des résultats partiels provisoires
Heure et ordre de départ de la 2^{ème} étape Salle Polyvalente de COURTHEZON

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016

- 07 h 00 : Début du tour de reconnaissance 2^{ème} étape. 4^{ème} section
- 08 h 35 : Entrée Parc Ferme de Départ à SERIGNAN 0 h 20
- 08 h 55 : Sortie Parc Ferme de Départ de la 5^{ème} section / 2^{ème} étape
- 09 h 02 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- 10 h 20 : Départ E.S. 7 : 12.290 Km
- 11 h 03 : Départ E.S. 8 : 16.230 Km
- 11 h 38 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- 12 h 28 : Entrée Parc Ferme de Départ 0 H 30 à Courthezon
- 12 h 58 : Sortie Parc Ferme de Départ de la 6^{ème} section / 2^{ème} étape
- 13 h 11 : Départ E.S. 9 : 13.360 Km
- 13 h 54 : Départ E.S. 10 : 16.230 Km
- 14 h 29 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- 14 h 44 : Sortie Parc Assistance de CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball
- A partir de 15 h 04 : Entrée Parc Ferme final – Salle Polyvalente à COURTHEZON
- : Vérifications techniques finales (Cf au Règlement standard F F S A des Rallyes Art. 1.3.12)

Affichage du classement final provisoire :

30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent.

Affichage du classement final définitif :

30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire

- 18 h 00 : Remise des prix – Salle Polyvalente à COURTHEZON

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Méditerranée, en collaboration avec le Team Trévois Courthézon, organise les 11, 12 et 13 Novembre 2016, un rallye national de tourisme et de régularité dénommée :

26^{ème} RALLYE NATIONAL C P E A TERRE DE VAUCLUSE

Le présent règlement a été approuvé par la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) en date Du 30/08 sous le permis d'organisation N° 810 et du Comité Régional du Sport Automobile P A C A en date du 30/06/2016 sous le permis d'organisation N° 50

COMITE D'ORGANISATION Coprésidents

Thierry BRILLARD, Président de l'A.S.A. Méditerranée
Louis PRIANO, Président du TEAM Trévois

Membres Organisateurs :

Olivier ADIASSE, Jean-Pierre BLAIRON, Thierry BAUMET, Loïc BUREAU, Laurent BRECHET, Françoise BRILLARD, Georges CALABRESE, Pascal CRASSOUS, Marcel CROTTE, Jean Pierre DE VALETTE, Marie-Antoinette et Nicola DOMINO, Roger FISCHER, Bernard GRANGET, Jérôme GRANGET, Bernard ISSARTEL, Patrick JULIEN, Jérôme LAMBERT, Christian MEFFRE, Bernard MICHEL, Francis MOULINES, Serge MOURCÈS, Christian MOREL, Camille PIERRON, Guy POUZOL, Guy RAME, Alain ROUX, Jean Pierre VIMES, Evelyne VEDRINES
Et les Membres du Team Trévois et de l'ASA Méditerranée.

Secrétariat Permanent du Rallye :

TEAM TREVOIS COURTHEZON
Salle la Roquette 84350 COURTHEZON

Tel / Fax 04.90.70.27.98 ou 06.11.25.44.78 De 8h à 12 h et 14h à 18h

P. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 810
DATE 30/08/16

| | | | |
|---|--------------------------|---------|---------|
| Véhicules 4 x 4 | | Licence | |
| Délégué Sécurité Comité P A C A | M. Robert RICHARD | Licence | 44762 |
| Commissaire Général du Rallye | M. Louis PRIANO | Licence | 2757 |
| Organisateur Technique | M. Bernard ISSARTEL | Licence | 3578 |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M : Jean Claude CRESP | Licence | 26 |
| Commissaires Sportifs | M. Alain ROSSI | Licence | 7529 |
| Commissaires Sportifs | M. Jean - Roch LEBOSSE | Licence | 2332 |
| Commissaires Sportifs | M. Guy DESTRESSE | Licence | 47545 |
| Commissaires Sportifs & Secrétaire du collège | Mme Marilyn DUCARTERON | Licence | 6840 |
| Directeur de Course au P C | M. Albert PATISSON | Licence | 5475 |
| Directeur de Course Adjoint au P C | M. Marc DUCARTERON | Licence | 9003 |
| Directeur de Course au P C V H C | Mme Maryse THOMAS | Licence | 3123 |
| Adjoints à la Direction de Course au P C | M. Jean DETROYAT | Licence | 3042 |
| | M. Franck DEL SANTO | Licence | 3166 |
| | Mme. Roselyne PRIoux | Licence | 17 879 |
| Directeurs de Course Délégués aux E.S | M. Bruno MUSELLI | Licence | 2405 |
| | M. Serge FREVILLE | Licence | 27121 |
| | M. Paul MEGE | Licence | 27.27 |
| Directeurs de Course Adjoint Délégués aux E.S | M. Max LOLLIA SAINT ANGE | Licence | 150 787 |
| Adjoints à la Direction de Course au Parc Fermé et Regroupement | M. Jacques LEGALL | Licence | 9383 |
| Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Parcs d'Assistance | M. Jacques GAUTHIER | Licence | 35 196 |
| Adjoints à la Direction de Course au Parc d' Assistance et de la Publicités | M. Daniel SEGUIN | Licence | 24 77 |
| | M. Camille TRINQUESSE | Licence | 31 75 |
| Adjoint à la Direction de Course au véhicule Tricolore | M. Jean Christophe LEROY | Licence | 54 92 |
| Responsable 4 x 4 au véhicule tricolore | M. Georges CUBAYNES | Licence | 203724 |
| Adjoint à la Direction de Course au véhicule Damier | M. Patrice PRIoux | Licence | 17 877 |
| Responsable 4 x 4 du véhicule Damier | M. Frédéric PRUDENT | Licence | 13 352 |

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

| | | | |
|--|-----------------------------|---------|---------|
| Commissaire Technique B Responsable V H C | M Gustave BOYER | Licence | 4005 |
| Commissaire Technique A Responsable MODERNE | M. Lismon LAMBERT | Licence | 3582 |
| Commissaire Technique A | M. Bernard BOUVERAT | Licence | 7392 |
| Commissaire Technique A | M. David HIELY | Licence | 33408 |
| Commissaire Technique A | M. Jérôme JEAN | Licence | 12872 |
| Commissaire Technique B | M . Jean CAMPANA | Licence | 4045 |
| Secrétaire des Commissaire Technique | Mme. Lucette BOYER | Licence | 27379 |
| Chargés des Relations avec les Concurrents | Mme. Françoise FREVILLE | Licence | 111 134 |
| | M. Robert HEIN | Licence | 1791 |
| | M. Jacky PINON | Licence | 5330 |
| Chargés des Relations avec les Concurrents V H C | M. Robert HEIN | Licence | 1791 |
| Médecin Chef au P C | M. Patrick CHERREAU | Licence | 23 731 |
| Juge de Fait | M. Michel THERON | Licence | 6397 |
| | M | Licence | |
| Chargé des Relations avec les Commissaires | Mme Marie Antoinette DOMINO | Licence | 9053 |
| Attaché de Presse F F S A | M. Clément RULLIERE | Licence | |
| Chargés des Classements et Résultats | M. BRENUS INFORMATIQUE | Licence | 134 494 |
| | Mme DOMINO M . A | Licence | 9053 |
| Chargés des Résultats aux Parcs d'Assistance | M. Francis MOULINES | Licence | |
| Speaker | M. Vincent DOUGADOS | Licence | |
| Remise des Prix | Mme Sonia TURBAN | Licence | |
| | Mme Géraldine PRUDENT | Licence | 14104 |
| Responsable du Matériel | M. Jean – Pierre VIMES | Licence | |
| | M. Pascal CRASSOUS | Licence | 3577 |
| Responsables Logistiques des E. S | M. Georges CALABRESE | Licence | 36195 |
| | M. Jérôme LAMBERT | Licence | 123480 |
| | M. Jérôme GRANGET | Licence | 52237 |
| | M. Patrick JULIEN | Licence | |
| | M. Bernard MICHEL | Licence | |
| | M. Roberto BENET | Licence | |
| | M. Jérôme BOURCHET | Licence | 127 337 |

Tous les officiels figurant sur ce règlement sont Juges de Fait, à l'exception du Collège des Commissaires sportifs

1.2 : Eligibilité

Le 26^{ème} Rallye National P E A TERRE DE VAUCLUSE et le 4^{ème} Rallye V H C RETRO-COURSE P E A

1.3 Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués par Internet sur le site www.teamtrevois.org, pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 11 Novembre 2016 de 16 h 00 à 22 h 00 à la Salle Polyvalente de Courthezon.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 11 Novembre 2016 de 16 h 30 à 22 h 30 à la Salle Polyvalente de Courthezon.

Les protections inférieures sont autorisées.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au :

GARAGE AD PRUDENT à BEDARRIDES

Tarif horaire 60 € TTC

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Demandes d'engagement - inscriptions

3.1.1. Concurrents admis

Articles 3.1.2. à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallyes

3.1.5. Demandes d'engagement - inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au 26^{ème} RALLYE NATIONAL TERRE DE VAUCLUSE
Doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande
D'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement.
Au lundi 31 Octobre 2016 minuit (pour tout les Concurrents)

À l'adresse suivante :

TEAM TREVOIS COURTHEZON

M. Louis PRIANO

10 rue St Denis

84350 COURTHEZON

☎ et Fax 04 90 70 27 98



06 11 25 44 78



Un engagement transmis par télécopie ou E mail, l'original devra parvenir à l'organisateur
Au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera
Accepté.

(Conforme à la réglementation générale F.F.S.A. Article IV. D)

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures au maximum avec V H C



Dans le cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture,
les concurrents concernés seront inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique
De leur arrivée.

La liste d'attente sera complétée par les demandes d'engagement non accompagnées
Des droits d'engagements.

(Conforme au règlement standard F.F.S.A (Art IV.D3))

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés à :

a) : 700 € avec la publicité facultative des organisateurs

b) : 1400 € sans la publicité facultative des organisateurs

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

3.1.12. Les demandes d'engagement ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement, et les documents suivants :

- Photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- Photocopie des licences du pilote et copilote
- Photocopie de la fiche d'homologation
- Attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture (dans le cas de prêt par une tierce personne)

Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du 07 Novembre 2016

Sur le site du TEAM TREVOIS : www.teamtrevois.org .

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée .

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2 : Equipages :

Art 3.2.1 à 3.2.7. & 3.2.8 (*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*)

3.2.7 Briefing des équipages, un document écrit sera remis lors des vérifications administratives.

3.2.9 Le port du Casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 m avant le Ch. et Après le Point Stop est accordée.

3.2.10 Tous les concurrents, pilotes et officiels devront être obligatoirement en possession de leurs licence valable pour L'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

3.3 : Ordres de départ : (*Conforme au règlement standard F.F.S.A*)

3.3.5 : Le comite d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques de rallye et les 2 panneaux de portes portant Les numéros de compétition réglementaires.

3.3.6 : Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange seront fournis par L'organisateur aux vérifications administratives ; ils devront être apposés à l'extérieur en haut et vers l'avant des vitres latérales arrière, en haut à droite de la lunette arrière. Toute absence sera sanctionnée de façon Équivalente au défaut de panneaux de portières.

3.3.9 Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ Ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum 10 cm) sous peine d'une pénalisation de 80 €

Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F F S A

4.1.1 : VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- 0 Des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- 0 Des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- 0 D'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre Dans l'axe médian de la voiture.
- 0 D'un pare - soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres,
- 0 Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur maximum est de 100mm pourra être apposé à la Limite haute du pare -brise ' limite pare-brise/carrosserie). Ce bandeau publicitaire devra obligatoirement Laisser libre de chaque côté (droit et gauche) une largeur de 250 mm (entre le montant du pare -brise et le bandeau) réservée à la publicité optionnelle de l'organisateur.
- 0 Côte droit de la voiture sous cette surface publicitaire (250x100mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera Apposé le numéro de course fourni par l'organisateur (210x140 mm).
- 0 L'utilisation de films argentés ou filmés sur les vitres latérales , la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant est Autorisé en respect de l'article 11 point 11.1 de l'article 253 de l'annexe j.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

L'assistance se fera uniquement au parc d'assistance, le Samedi & Dimanche à CAMARET.

Pour les Voitures à moteur suralimenté, seul deux turbocompresseurs pourront être utilisés aux cours du Rallye chaque turbocompresseur devra être marqué par les commissaires techniques lors des vérifications Préliminaires. Le changement du moteur et/ou de la culasse est interdit

Le lieu et l'horaire du marquage de ces éléments seront communiqués aux équipages concernés avec leur Convocation

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance .Chaque équipage recevra une plaque d'assistance, un triangle d'identification portant le numéro de l'équipage à coller sur le véhicule D'assistance. La surface occupé dans le parc sera limité à : 70m² par le constructeur pour une voiture et De 130 m² pour deux voitures, pour les autres concurrents : 70 m² pour une voiture 130m² pour deux voitures, Mécaniciens pas de limitation, en cas d'infraction le concurrent sera mis hors course.

Toute surface supplémentaire sera facturée 12 € le m² dans la mesure de la superficie disponible.

La demande devra accompagner la feuille d'engagement avec le chèque correspondant.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, Celui-ci restant à la charge du concurrent. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages Demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3.2.3

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiat et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers **A, B et C d'une capacité de 5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans
- De disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche (3 m x 5 m minimum)** et résistante aux Hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistance aux hydrocarbures.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- **Attention : les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les concurrents,**
La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les Parcs est de 200€, le montant de la pénalité Est conservé par l'Organisateur.

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

4.5 ECHAPPEMENT

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire Français,
Le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75% du régime du moteur maximum.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtes du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012)

L'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mmx 140mm) , l'une située à l'avant de la Voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de Course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R. 322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation Doivent être soit retirées soit occultées.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (article 4.1.1)

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionnée à l'emplacement de la Plaque d'immatriculation centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque Coté du numéro d'identification, à droite et à gauche une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, Sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation) . L'Eclairage de cet emplacement doit fonctionner

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine est Réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une Identification promotionnelle .En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série Pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la Sortie des vérifications technique jusqu'à la sortie de Parc d'arrivée.

* En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : Mise en conformité

Pendant le Rallye : Pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

Voir Annexe 1 et 2 Nouvelles dispositions d'identification des Voitures.

ANNEXE 1

Additif au livret "Rallyes" de la Réglementation 2012 de la FFSA, page 15-16.

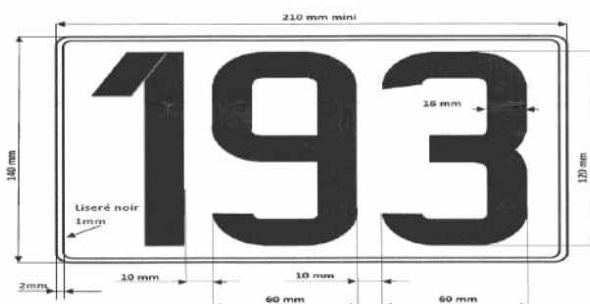
L'article 4.6 est remplacé par le nouvel article 4.6 ci-dessous

REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

4.6. IDENTIFICATION DES VEHICULES.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour l'épreuve.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



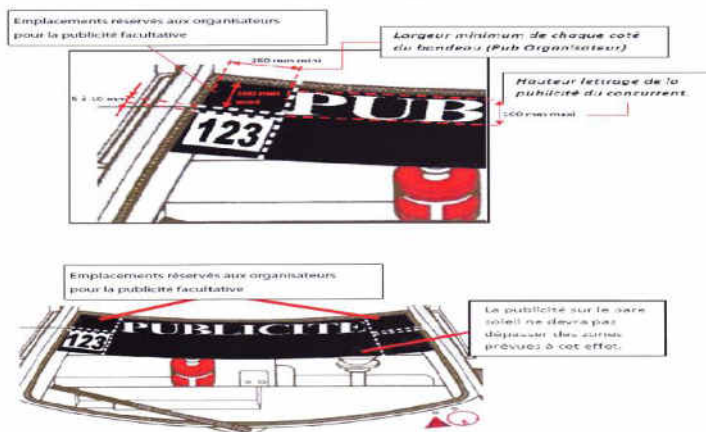
Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise, coté opposé au poste de pilotage.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

ANNEXE 2

POSITION PLAQUE AVANT



26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 : Description

Le 26^{ème} Rallye National TERRE DE VAUCLUSE représente un parcours de 464.890 Km (avec reconnaissances) comportant

10 épreuves de classement d'une longueur totale de 123.140 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Le découpage de cet itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road book).

Parcours total avec reconnaissance 1^{ère} Etape 255.310 Km donc 66.100 Km d' Epreuve Spéciales

Parcours total avec reconnaissance 2^{ème} Etape 209.580 Km donc 57.040 Km d' Epreuve Spéciales

1^{er} Etape ES 1/4 9.300 Km ES 2/5 10.030 Km ES 3/6 13.720 Km

2^{ème} Etape ES 7/9 12.290 Km ES 8/10 16.230 Km

6.2 : Reconnaisances

Conforme au règlement standard FFSA

La reconnaissance se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye.

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance.

Le carnet de bord et le carnet d'infractions devra obligatoirement être restitué en fin d'étape sous peine d'exclusion.

6.3 : Carnet de contrôle *Conforme au règlement standard F.F.S.A*

6.4 : Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 : Départ

Le rallye V H C partira devant le Rallye Moderne.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.1.8.

Le road book sera disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape à la salle Polyvalente de COURTHEZON :

Le Samedi 12 Novembre 2016 à partir de 05 h 30 Salle Polyvalente de Courthezon

Le Dimanche 13 Novembre 2016 à partir de 06 h 00 Salle Polyvalente de Courthezon

Les carnets d'itinéraire assistance des deux étapes seront remis le vendredi 11 Novembre 2016 de 20h00 à 22h00

En échange d'un bon fourni dans les pochettes des concurrents à la Salle Polyvalente de COURTHEZON

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

7.2 : Dispositions relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

| | |
|---|---------------------------------|
| Directeur de Course | Blouson ((directeur de course)) |
| Commissaires de route | Chasubles oranges |
| Chefs de poste | Chasubles vertes |
| Chargé des relations avec les concurrents | Blouson ((Relations Concurrents |

7.3 : Contrôles de passage(CP), Contrôles horaires (CH) – mise hors course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4 : Contrôles de regroupements

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5.1 : Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissements des limites Naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.
En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de Faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :
1ère infraction : 30 secondes
2ème infraction : exclusion + 200€
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

7.6 : Parc fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.6.1 : Parc Ferme de départ

Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le parc de regroupement, à l'issue du tour de reconnaissances, Avant ou après le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée maximum de 20 minutes Sous le régime de parc ferme appelé parc ferme de départ.
Quel que soit l'ordre d'entrée dans le dit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de Départ affichés au tableau officiel
Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1minute, par minute ou fraction de minute de retard.

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

26ème RALLYE NATIONAL PEA TERRE DE VAUCLUSE

9.8

En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels Aux kilométrages d'Es retenu pour le classement parcouru à savoir :

- Si plus de **50%** du kilométrages d'Es prévu au règlement a été parcouru **100%** des points seront attribués
- Si de **10% à 50%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été parcouru **50%** des points seront attribués.
- Si moins de **10%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été effectué, **aucun point** ne sera attribué.

ARTICLE 10 : PRIX - COUPES

10.1 REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 13 Novembre 2016 à 18 h 00
Salle Polyvalente de Courthezon

Les prix seront attribués en fonction des places réelles du classement final.

Les prix seront repartis de la façon suivante :

| | 1 ^{ère} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | TOTAL |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|
| Classement Général | 700 € | 550 € | 450 € | 1700 € |
| | | | | |
| Classement par Classe | | | | |
| De 1 à 3 partants | 350 € | | | |
| De 4 à 5 partants | 700 € | | | |
| De 6 à 10 partants | 700 € | 350 € | | 1200 € x 22 : 26.400 € |
| Si plus de 11 partants | 700 € | 350 € | 150 € | |
| Equipage Féminin (si 3 partantes) | 350 € | | | 350 € |
| TOTAL | | | | 28.450 € |

Répartition des classes (conforme Article 4 règlement standard rallye F F S A)

N / FN : 1 - 2 - 3 - 4

A / FA : 5 - 5K - 6 - 6K - 7 - 7K - 7S - 8 - 8W

R : 1 - 2 - 3 - 4 - 5

F 2000 : 11 - 12 - 13 - 14

Les prix sont cumulables mais les coupes ne sont pas cumulables

Les Coupes décernées pour Pilote & Copilotes

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes Associations Sportives ayant officiés pendant le rallye.

ANNEXE 1 A 5 Conforme au règlement standard F.F.S.A des rallyes